

# PLAN D'ACTION APSAM

## Signalisation des travaux routiers

*Une démarche vers l'implantation d'une procédure de signalisation des travaux routiers*

Septembre 2009



ASSOCIATION PARITAIRE  
POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ  
DU TRAVAIL SECTEUR  
« AFFAIRES MUNICIPALES »

[www.apsam.com](http://www.apsam.com)



**Avant d'établir une procédure de signalisation des travaux routiers, il est souhaitable, voire nécessaire de faire le portrait de vos situations de travail qui nécessitent l'installation d'une telle signalisation.**

**Voici les principales étapes proposées :**

	ÉTAPES PROPOSÉES	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
1	<p>Désigner une personne responsable du dossier.</p> <p><i>Afin de pouvoir passer aux prochaines étapes proposées, la personne responsable devra s'assurer d'avoir une connaissance suffisante de l'ouvrage de référence pour la signalisation des travaux routiers au Québec, le <u>TOME V – Signalisation routière Travaux de la collection Normes – Ouvrages routiers (chapitres 1 et 4)</u>. Cet ouvrage indispensable est disponible aux Publications du Québec, <a href="http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca">www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca</a>.</i></p>		
2	Faire la liste de tous les travaux que vous effectuez sur ou en bordure des voies publiques de circulation.		
3	Répartir ces travaux par catégorie (très courte durée, courte durée, longue durée, mobiles).		
4	Faire la liste des différents types de rues, routes, boulevards, etc. qui desservent votre municipalité ainsi que leurs caractéristiques (nombre de voies, vitesse affichée et réelle, routes à sens unique et à double sens de circulation, etc.).		
5	<p>Trouver les dessins normalisés (Tome V chapitre 4) qui s'appliquent pour toutes les situations que vous avez identifiées.</p> <p><i>Se rappeler que la signalisation prescrite dans le chapitre 4 du Tome V est une signalisation minimale qui peut être complétée par toute signalisation supplémentaire destinée à assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la route compte tenu des conditions de temps et de lieu.</i></p>		
6	Faire l'inventaire des dispositifs de signalisation dont vous disposez.		
7	Vérifier si ces dispositifs sont conformes aux normes établies par le ministère des Transports et s'ils sont suffisants en nombre pour répondre à vos besoins.		

# PLAN D'ACTION APSAM



	ÉTAPES PROPOSÉES	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
8	Vérifier comment le matériel de signalisation est transporté et entreposé (supports pour cônes, remorques, etc.).		
9	Faire l'acquisition du matériel manquant (dispositifs de signalisation, équipements pour le transport, etc.).		
10	Élaborer la procédure de signalisation des travaux routiers en déterminant les responsabilités de chacun (contremaîtres, chefs d'équipe, travailleurs, etc.).  <i>Voir un exemple de procédure de signalisation des travaux routiers en annexe.</i>		
11	Informier et former toutes les personnes concernées sur les normes de signalisation et la procédure à suivre lors de la planification, de l'installation et du retrait des dispositifs de signalisation.  <i>Ne pas oublier la formation des signaleurs.</i>		
12	Assurer le suivi et la mise à jour  <i>Un mécanisme devra être mis en place pour assurer la mise à jour de la procédure et autres documents.</i>		



## ANNEXE



## **Exemple de procédure de signalisation des travaux routiers**

### Mesures à prendre :

#### **Avant les travaux**

- S'assurer que les travailleurs ayant à mettre en place la signalisation aient reçu une formation quant à la tâche à effectuer et aux risques liés à cette tâche.
- Obtenir les permis de travail (si nécessaire).
- Localiser de façon précise l'emplacement et l'espace requis pour les travaux.
- Planifier la signalisation qui devra être mise en place en fonction des dessins normalisés du Tome V – Signalisation Routière Travaux et en fonction des caractéristiques environnementales (pente, courbe, visibilité variable, trottoir, zone scolaire, entrées commerciales, vitesse réelle plus élevée que la vitesse affichée, etc.).
- S'assurer de la disponibilité et du bon état des dispositifs de signalisation requis.
- Prévoir les services d'un signaleur au cours des travaux (ex.: caractéristiques environnementales variables – sortie des élèves près d'une école, camion de livraison qui obstrue la signalisation, sorties et entrées au chantier des véhicules, etc.). Une veste de sécurité pour le signaleur (jaune-vert) doit toujours être disponible sur le chantier.
- Interdire le stationnement (si nécessaire).

#### **Pendant les opérations**

- S'assurer que la signalisation planifiée est toujours adéquate et complète, sinon adapter la signalisation en fonction du nouveau contexte.
- Mettre en application la procédure de mise en place des dispositifs de signalisation (voir un exemple de procédure de mise en place des dispositifs de signalisation ci-dessous)
- Vérifier régulièrement la visibilité des dispositifs de signalisation et adapter, s'il y a lieu, la signalisation en fonction de changements survenant au cours des travaux.

#### **Après les travaux**

- Mettre en application la procédure de retrait des dispositifs de signalisation (voir un exemple de procédure de retrait des dispositifs de signalisation ci-dessous).
- Entreposer le matériel de signalisation adéquatement et faire part des défauts aux personnes responsables s'il y a lieu.



## **Exemple de procédure de mise en place et de retrait des dispositifs de signalisation**

### ❖ **Mise en place des dispositifs :**

- Faire une reconnaissance des lieux : connaître l'emplacement précis des travaux et observer les caractéristiques environnementales qui pourraient modifier le plan de signalisation prévu.
- Aviser les personnes concernées (ex. : services d'urgence) du début de la fermeture de la voie (s'il y a lieu).
- Aviser les usagers de la route de la mise en place des dispositifs de signalisation :
  - Mettre en fonction le gyrophare.
  - Mettre en fonction la flèche de signalisation.  
(Référence : Travaux de très courte durée - prévisible)
- Endosser les équipements de protection individuelle requis.

### **Sous la protection d'un véhicule :**

*Lorsqu'une signalisation doit être installée sur la voie opposée à la voie entravée, on débutera par la mise en place des dispositifs sur cette voie opposée.*

- Mettre en place les panneaux à partir de la partie la plus éloignée vers l'aire de travail.
- Mettre en place les repères visuels du biseau.
- Mettre en place la barrière et/ou la flèche lumineuse.
- Mettre en place la rangée de repères visuels pour fermer la zone de travail.
- Mettre en place le panneau Fin de Travaux pour les travaux de longue durée.

### ❖ **Retrait des dispositifs :**

- Aviser les personnes concernées (ex. : services d'urgence) de l'ouverture de la voie (s'il y a lieu).
- Aviser les usagers de la route du retrait des dispositifs de signalisation :
  - Mettre en fonction le gyrophare.
  - Mettre en fonction la flèche de signalisation.  
(Référence : Travaux de très courte durée - prévisible)
- Endosser les équipements de protection individuelle requis.



Lorsqu'une signalisation doit être installée sur la voie opposée à la voie entravée, on finira le retrait des dispositifs sur cette voie opposée.

## **Sous la protection d'un véhicule :**

- Démanteler la rangée de repères visuels qui ferme la zone de travail, en partant de la fin du chantier vers le biseau.
- Enlever la barrière et/ ou la flèche lumineuse.
- Démanteler le biseau.
- Enlever les panneaux, premièrement le panneau de la flèche oblique, ensuite le reste des panneaux à partir de la partie la plus éloignée vers l'aire de travail.

## **Attention :**

- Ne jamais reculer avec un véhicule sur les voies de circulation ouvertes.
- Lors de l'installation et du retrait des panneaux ou des repères visuels, le travailleur devrait toujours travailler face à la circulation.